

LE LOGEMENT

LES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je désire prendre la parole sur une question urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné l'augmentation rapide des taux hypothécaires qui ont maintenant atteint le niveau aberrant de 9½ p. 100 et étant donné qu'un propriétaire qui fait un emprunt hypothécaire de \$20,000 sur 25 ans paiera à ce taux la somme absurde de \$31,720 en intérêts seulement, je propose, appuyé par le député de Toronto-Lakeshore (M. Grier):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de mettre immédiatement en vigueur une politique qui a) fixerait le taux des prêts de la SCHL à un niveau n'excédant pas celui du taux préférentiel de prêt et qui b) ordonnerait aux institutions financières à charte fédérale de réserver une certaine partie de leurs investissements annuels pour l'habitation à ce taux préférentiel.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

L'APPROVISIONNEMENT DES GRAINS DE PROVENDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très importante et dont l'urgence est telle qu'on ne saurait prendre le risque de la laisser s'aggraver davantage et nuire à l'économie canadienne.

Il s'agit du problème des grains de provende qui intéresse non seulement les producteurs de céréales, mais aussi de plus en plus les producteurs agricoles de l'Est du Canada.

Je propose, appuyé par le député de Richmond (M. Beaudoin):

Que la Chambre ajourne ses travaux pour considérer sans plus tarder les solutions à apporter au problème d'approvisionnement des grains de provende pour les producteurs de l'Est du Canada, ainsi que de leur assurer équité de prix, et de faire disparaître cette différence de près de \$1 du minot qui existe présentement entre l'Est et l'Ouest.

M. l'Orateur: Je crois que je me dois de porter à l'attention de l'honorable député que sa motion est essentiellement une motion d'ajournement en vertu des dispositions de l'article 26 du Règlement. Cette motion aurait dû être présentée ou devrait être présentée, conformément à cet article du Règlement, avec préavis.

L'honorable député n'a pas donné préavis à la présidence, et, dans les circonstances, sa motion n'est pas recevable.

LA PARITÉ DES PRIX DES GRAINS DE PROVENDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le

Questions orales

consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente.

Étant donné que l'Office des grains de provende a démontré son incapacité de trouver une solution à court et à long termes, pouvant assurer aux producteurs agricoles de l'Est du Canada la parité de prix des grains de provende, je propose, appuyé par le député de Bellechasse (M. Lambert):

Que le comité permanent de l'agriculture soit chargé d'étudier à nouveau les crédits de l'Office des grains de provende et d'envisager la possibilité de recommander à la Chambre d'accroître les pouvoirs de cet office afin qu'il soit plus efficace, à défaut de quoi, que les crédits mis à la disposition de cet office soient retirés.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

● (1420)

[Traduction]

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

ADOPTION DU 5^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. J. A. Jerome (Sudbury) propose que le 5^e rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques, présenté à la Chambre le jeudi 31 mai 1973, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES FINANCES

L'AUGMENTATION DU TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE—LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE—LES MESURES ENVISAGÉES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Vu l'augmentation de ½ p. 100 du taux hypothécaire depuis le 1^{er} avril, ce qui représente quelque \$3,000 de plus pendant la durée normale d'une hypothèque sur une maison ordinaire, le ministre indiquera-t-il à la Chambre si ce taux d'augmentation hypothécaire est compatible avec la politique du gouvernement? Dans la négative, quelle mesure le gouvernement songe-t-il à prendre, le cas échéant, pour compenser cette augmentation du coût de l'habitation?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les banques, les sociétés de fiducie et les sociétés d'assurance-vie m'ont informé qu'elles attribuaient des capitaux plus considérables au marché du logement et des hypothèques afin de contenir et de stabiliser la tendance à des taux d'intérêt plus élevés. Naturellement, cela fait partie de la situation économique, qui nous permet de bénéficier d'une économie en expansion très